

HANDI-PACTE FONCTION PUBLIQUE RHÔNE-ALPES

Groupe de travail « Insertion professionnelle et maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap psychique »

Synthèse générale de l'atelier 3 du 26 mai 2015

Lieu : MESSIDOR

Thème : Accès à l'emploi, intégration dans la fonction publique et Handicap psychique

Composition :

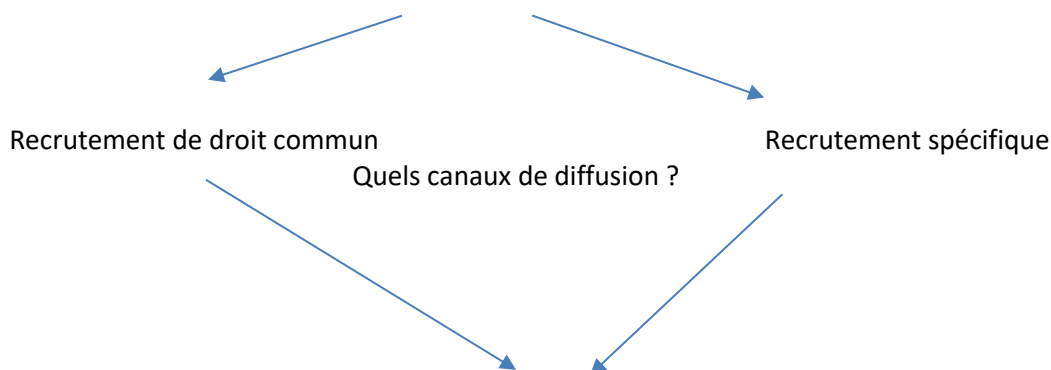
- Pas de médecin de prévention
- 1 représentant d'un Centre de Gestion
- 2 employeurs territoriaux (3 excusés)
- 2 employeurs hospitaliers
- 1 employeur de l'Etat (1 excusé)
- 2 acteurs ressources externes : MESSIDOR et AGETERA (réseau régional Cap emploi)

Questionnements :

- ⇒ Handicap psychique : les préjugés/la réalité
- ⇒ Avec quelles structures/partenaires travailler, pour développer le recrutement de personnes handicapées ?
Besoin de faire connaître les métiers de la fonction publique ?
- ⇒ En amont du recrutement, quelle réflexion à avoir par rapport aux métiers, aux postes, à l'organisation..... ?
- ⇒ Besoin d'outils (ex : grille d'évaluation) ?
- ⇒ Comment utiliser au mieux la politique du Service Public de l'Emploi : contrats aidés, contrats en alternance ?
- ⇒ Lien RH/médecins de préventions ?

Thèmes abordés pour favoriser le recrutement de personnes en situation de handicap :

- ⇒ Réinterroger le processus de recrutement :



1) Charte/Engagement sur une politique handicap

- ↳ Communication interne
- ↳ Communication externe

2) Besoin d'une fiche de poste détaillée :

- ↳ avec les postures professionnelles précisées
- ↳ les réels besoins de la structure
- ↳ La connaissance de l'environnement du poste

3) Travailler au plus près avec le recruteur final ; celui qui prend la décision

4) Mise en œuvre d'un accompagnement spécifique, pour favoriser l'intégration du salarié (ex : job coach de MESSIDOR)

- ↳ Créer un lien entre tous les acteurs professionnel / social / médical
- ↳ Etayer l'accompagnement : écouter la parole de la personne handicapée / travailler sur le déni du handicap psychique
- ↳ En cas problématique santé, procédure à suivre, en référence au protocole de droit commun
- ↳ Notion de temps

⇒ Sensibiliser les équipes de travail et l'encadrement

⇒ Utiliser des périodes de stages, d'immersion en entreprise

- Pertinence des contrats aidés (CUI CAE)
- Aides financières du FIPHP : tutorat ; PPS

⇒ Rencontre recruteurs/médecins de prévention/structures qui accompagnent les personnes handicapées dans leur insertion professionnelle

Travail à poursuivre :

⇒ Connaître les interlocuteurs par zone géographique sur :

- la connaissance du handicap psychique
- la prise en charge médicale
- l'accès à l'emploi en milieu ordinaire, protégé, adapté
- les structures qui accompagnent les personnes handicapés psychiques
- Sur le maintien dans l'emploi

⇒ Actions de sensibilisations :

- Médecins du travail
- Partenaires sociaux
- Équipe de travail, l'encadrement, la RH

⇒ Actions de formation sur le handicap psychique

⇒ Travail inter fonction publique sur le processus de recrutement : échange sur les bonnes pratiques

⇒ Connaître le fonctionnement des fonctions, publique, territoriale, hospitalière, et tous les métiers référencés